

Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins  
Mission de l'observation, de la prospective  
et de la recherche clinique

Institut National du Cancer  
52, avenue André Morizet  
92513 Boulogne Billancourt cedex

Personne chargée du dossier :  
Frédérique NOWAK  
Tél. : 01 41 10 16 12

Le Ministre de la santé et des solidarités  
Le Président de l'Institut National du Cancer

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des agences régionales de l'hospitalisation  
*(pour information)*

Mesdames et Messieurs les Préfets de région,  
Directions régionales des affaires sanitaires et sociales  
*(pour information)*

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
Départements, Directions départementales des  
affaires sanitaires et sociales  
*(pour information et diffusion aux établissements  
de santé)*

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux  
des centres hospitaliers universitaires et les  
directeurs des centres de lutte contre de cancer  
*(pour mise en œuvre)*

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements publics de santé et des  
établissements privés participant au service public  
hospitalier  
*(pour mise en œuvre)*

**CIRCULAIRE N°DHOS/OPRC/INCA/2007/100 du 14 mars 2007** relative au programme 2007 de soutien aux consultations et aux laboratoires d'oncogénétique et de soutien à la coordination oncogénétique de la prise en charge multidisciplinaire des personnes à haut risque de cancer, en application du plan national de lutte contre le cancer.

**Résumé :** Trois appels à projets sont lancés, destinés aux établissements publics de santé et aux établissements privés participant au service public hospitalier, relatifs au soutien des consultations et des laboratoires d'oncogénétique et au soutien de la prise en charge du suivi personnalisé des personnes à haut risque de cancer. Le contenu des dossiers de candidature des établissements est précisé. La date limite d'envoi à l'Institut National du Cancer des dossiers est fixée au 30 avril 2007.

**Mots-clés :** Institut National du Cancer ; consultations ; laboratoires ; oncogénétique ; oncogénétique moléculaire constitutionnelle ; cancérologie ; plan cancer ; établissements de santé ; appel à projets.

**Annexes :**

**Annexe 1 :** Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux consultations d'oncogénétique

**Annexe 2 :** Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux laboratoires d'oncogénétique

**Annexe 3 :** Répartition régionale du nombre de consultations d'oncogénétique pour 100 000 habitants

## I. Contexte

Le développement du diagnostic des prédispositions aux formes héréditaires de cancer est l'un des objectifs poursuivis au titre du plan national de lutte contre le cancer.

A partir de 2002, des soutiens financiers ont été attribués par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), en réponse à des appels à projets lancés afin de permettre le renforcement ou la création de consultations d'oncogénétique, de laboratoires d'oncogénétique moléculaire constitutionnelle et de réseaux d'oncogénétique portant sur certaines prédispositions rares au cancer. Trois appels à projets ont été lancés en 2003, 2004 et 2005 pour structurer et renforcer l'oncogénétique ; au total, la discipline a bénéficié d'un soutien pérenne de 12 millions d'euros, répartis en 3,1 millions d'euros alloués pour renforcer les consultations d'oncogénétique et 8,6 millions d'euros pour les vingt cinq laboratoires.

Le bilan d'étape des consultations et laboratoires d'oncogénétique sur les années 2003-2005 a mis en évidence une augmentation importante de cette activité. Le nombre de consultations a triplé entre 2000 et 2005, ainsi que celui des tests prescrits. En 2005, 19 067 consultations d'oncogénétique ont été effectuées et plus de 9 000 personnes ont bénéficié d'un test d'oncogénétique.

Les financements 2007 qui clôturent le plan cancer devront permettre en premier lieu de renforcer encore ce dispositif. Mais ils devront aussi permettre de gommer les dernières disparités, tant géographiques qu'en termes d'adéquation entre le financement reçu et l'activité effectuée. D'une manière complémentaire, il est aujourd'hui logique de soutenir le suivi personnalisé des patients identifiés à haut risque de cancer par le biais du recrutement de personnels de soutien.

Sur la base des propositions de l'Institut national du cancer chargé de l'expertise des projets, la DHOS attribuera aux ARH, au titre des MIGAC et dans le cadre des dotations régionales, les crédits destinés aux établissements de santé.

## II. Appel à projets en faveur du renforcement des consultations et des laboratoires d'oncogénétique

Cet appel à projets est ouvert aux consultations et aux laboratoires d'oncogénétique.

### II.1. Objectifs de l'appel national à projets :

*II.1.1 Développer l'activité dans les régions qui offrent encore un accès insuffisant aux consultations d'oncogénétique.*

Le rapport d'activité oncogénétique de l'année 2005 montre qu'une bonne couverture des consultations d'oncogénétique est maintenant assurée sur l'ensemble du territoire national. Le nombre médian de consultations pour 100 000 habitants par région était de 29,7 en 2005. Cependant, avec une couverture régionale minimale de 4,6 consultations pour 100 000 habitants et une couverture maximale de 45,9 consultations pour 100 000 habitants, il reste des régions où l'on constate une insuffisance de l'accès aux consultations d'oncogénétique. Vous trouverez en annexe 3 un tableau retraçant la répartition régionale du nombre de consultations d'oncogénétique.

Cet appel à projets a pour objet d'améliorer cette couverture et de renforcer les consultations d'oncogénétique dans les régions en retard au niveau de l'offre, pour l'ensemble des prédispositions génétiques au cancer.

Les régions dont la couverture, évaluée à partir des rapports d'activité, est supérieure à 20 consultations pour 100 000 habitants, ont donc peu de chances de se voir attribuer des financements complémentaires sur cet axe.

Une augmentation de 15% au maximum pourra être allouée aux consultations au regard de l'offre régionale de consultations.

Deux niveaux d'analyse seront retenus :

- celui de l'offre régionale de consultations en fonction de la population. Les régions présentant un déficit dans l'offre de consultations et où les personnes doivent faire de longs trajets pour atteindre des lieux de consultation situés dans d'autres régions seront favorisées. ;
- celui de l'adéquation entre les financements reçus et l'activité réalisée en 2006.

*II.1.2 Renforcer les consultations et les laboratoires d'oncogénétique présentant une activité actuelle supérieure au cahier des charges exigé lors des financements précédents.*

Des appels à projets ont été lancés en 2003, 2004 et 2005 pour structurer et renforcer l'oncogénétique. Le renforcement des consultations et des laboratoires a donc été effectué en trois étapes successives, en fonction des équipes qui ont répondu et été sélectionnées dans ces appels à projets. Certaines équipes (consultations ou laboratoires) se sont fortement mobilisées et bénéficient à ce jour d'un soutien financier inférieur à celui qu'elles seraient en mesure d'attendre, selon leur niveau d'activité actuel.

Le but de cet appel à projets est donc de rétablir une équité financière en fonction de l'activité actuelle des équipes.

Une augmentation de 15% au maximum pourra être allouée aux consultations au regard de leur activité et de leur financement actuel.

Une augmentation de 15% dans la limite d'un montant maximum de 50 000 € pourra être allouée aux laboratoires actuellement sous dotés. L'activité concernant les tests des gènes MMR étant toujours en retard, les laboratoires présentant une forte activité sur les gènes MMR seront privilégiés.

Deux niveaux d'analyse seront retenus pour les consultations :

- l'adéquation entre les financements reçus et l'activité réalisée en 2006 ;
- l'évolution de l'activité sur les années 2003-2006.

Trois niveaux d'analyse seront retenus pour les laboratoires :

- l'adéquation entre les financements reçus et l'activité réalisée en 2006 ;
- l'évolution de l'activité sur les années 2003-2006 ;
- le nombre de tests MMR effectués par les laboratoires en 2006.

*II.1.3 Renforcer les consultations d'oncogénétique et assurer le suivi personnalisé des patients à haut risque de cancer par le biais du recrutement de personnels de soutien.*

Si le nombre de consultations d'oncogénétique a triplé entre 2000 et 2005, il faut aussi que ce dispositif spécialisé et référent soit en mesure d'accueillir et de suivre les personnes et les familles qui soit en ont besoin, soit souhaitent y recourir. Le rapport d'activité oncogénétique de l'année 2005 montre que les consultations d'oncogénétique fonctionnent avec des équipes relativement réduites en termes d'effectifs et en particulier avec un faible nombre de médecins. Le renforcement du dispositif d'oncogénétique a d'abord conduit à une diminution du délai d'obtention d'un rendez-vous, mais celui-ci est de nouveau en train de s'allonger dans les établissements réalisant un grand nombre de consultations.

D'autre part, le dispositif d'oncogénétique conduit à l'identification de personnes à haut risque de cancer : personnes pour qui une mutation clairement délétère a été identifiée ou personnes appartenant à des familles comprenant un grand nombre de membres atteints de cancer. Une fois identifiées par le dispositif d'oncogénétique, ces personnes doivent être prises en charge pour des mesures de dépistage ou de chirurgie prophylactique. Dans leur configuration actuelle, les équipes de consultation d'oncogénétique fonctionnent avec des effectifs qui ne leur permettent pas de mettre en place ce suivi dans des conditions optimales.

Le recrutement de personnel de soutien, à titre d'exemple conseiller en génétique ou infirmière, est donc souhaitable.

Les établissements ayant à gérer une file active réduite de patients à haut risque de cancer pourront structurer une activité mutualisée entre plusieurs sites de consultation. A cet effet, il est possible que le projet soit déposé conjointement par plusieurs établissements.

Un financement maximum de 50 000 € sera alloué aux établissements.

Trois niveaux d'analyse seront retenus :

- nombre de patients à haut risque dans la file active des sites de consultations ;
- modalités de suivi des patients à haut risque ;
- modalités éventuelles de collaboration entre les différents sites de consultations.

## **II.2. Eléments constitutifs du dossier**

Pour les consultations :

Les établissements demandeurs rempliront le dossier type joint en Annexe 1, et fourniront le rapport d'activité de la consultation d'oncogénétique 2006.

Pour les laboratoires :

Les établissements demandeurs rempliront le dossier type joint en Annexe 2, et fourniront le rapport d'activité du laboratoire d'oncogénétique 2006.

En cas de demande conjointe, le projet désignera :

- le coordinateur du projet
- l'établissement gestionnaire des fonds

## **II.3. Principes du soutien financier**

Les financements seront attribués pour un montant maximum de 150 000 € par établissement.

L'aide financière accordée, reconductible, concernera sur cet appel à projets DHOS/INCA les seules dépenses d'exploitation et ne pourra en aucun cas financer les dépenses d'investissement. Les ressources seront allouées cette année dans le cadre des mesures d'intérêt général 2007.

## **III. Calendrier**

Les dossiers seront adressés par courrier, avant le **30 avril 2007** (cachet de la poste faisant foi), en 4 exemplaires à l'attention de :

**Frédérique NOWAK**

Département de l'amélioration de la qualité des soins et de l'accès aux innovations

Institut National du Cancer

52, avenue André Morizet

92513 Boulogne Billancourt cedex

Un exemplaire sera adressé par mail, avant le **30 avril 2007** dernier délai, à l'adresse suivante : [fnowak@institutcancer.fr](mailto:fnowak@institutcancer.fr).

Toutefois, seule la date d'envoi par la poste des dossiers sera prise en considération.

Une copie de chaque dossier sera transmise à l'ARH concernée.

L'INCa recueillera l'avis des ARH sur l'ensemble des projets.

## **IV. Procédures de soumission**

### ***IV.1. Critères de recevabilité administrative***

Pour être recevable, le dossier doit être adressé conformément aux modalités décrites au paragraphe III et contenir l'ensemble des éléments identifiés au paragraphe II.2.

Par ailleurs, le projet proposé doit s'inscrire dans le domaine défini dans l'introduction du présent document et répondre aux attendus des trois appels à projets.

Les établissements devront s'engager à permettre la réalisation effective du projet.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable. La vérification de la recevabilité administrative sera réalisée dans les 48 heures de l'enregistrement des dossiers arrivés. Il est possible pour les candidats de compléter les dossiers si le retour des pièces manquantes est réalisé dans la limite de la date d'envoi des candidatures.

### ***IV.2. Critères d'évaluation du projet***

Les projets recevables et éligibles seront ensuite évalués selon les critères définis aux paragraphes II.1.1., II.1.2., ou II.1.3.

### ***IV.3. Sélection des projets***

Un comité d'évaluation, composé de membres extérieurs à l'INCa et nommés par ce dernier compte tenu de leur expertise dans le domaine, analysera les projets en prenant en compte l'avis des ARH et proposera à l'INCa une hiérarchisation des projets.

La décision finale de retenir ou non les projets sera prise par l'INCa et le résultat sera notifié à tous les candidats.

Pour le Ministre et par délégation,  
La Directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins

Le Président de l'Institut  
National du Cancer

Annie PODEUR

Pr. Dominique MARANINCHI

**ANNEXE 1 :**

**Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux consultations d'oncogénétique**

**Fiche 1**

**DECLARATION DE CANDIDATURE ET  
ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE<sup>1</sup>**

**Je soussigné M. ...., Directeur Général de..... autorise les équipes de mon établissement à participer au projet suivant et m'engage à leur en permettre la réalisation. En outre, je m'engage à mobiliser intégralement les crédits obtenus sur les projets précités et dans les meilleurs délais de leur versement. Les fiches résumant le projet sont jointes au présent envoi.**

A.....le.....

Le Directeur Général,

***Identification de l'établissement***

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Nom du réseau de cancérologie :

Cordonnées de la personne à contacter pour tout renseignement sur la présente fiche :

- Nom :

- Téléphone :

E-mail :

**Responsable du projet :**

Nom :

Prénom :

Etablissement :

<sup>1</sup> En cas de projet conjoint impliquant plusieurs établissements, un exemplaire par établissement doit être rempli.

**ANNEXE 1 :**

**Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux consultations d'oncogénétique**

**Fiche 2**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

**1 – Objet et description de la demande de soutien :**

- Renforcement des consultations pour atteindre une couverture équitable du territoire
  
- Renforcement des consultations en fonction du niveau d'activité atteint
  
- Recrutement de personnels de soutien

Le dossier ne devra omettre aucun des points suivants :

- la file active par établissement de patients à haut risque de cancer, avec et sans mutation clairement délétère identifiée :
  
- l'évolution prévue de la file active au cours des cinq prochaines années :
  
- les modalités de collaboration entre les différents sites de consultation :

**2 – Nom du/des service(s) d'affectation :**

|  |                        |          |
|--|------------------------|----------|
| <b>Coordinateur<br/>de l'équipe projet</b> | Etablissement :        |          |
|  | Type d'établissement : |          |
|  | Nom :                  | Prénom : |
|  | Fonction :             |          |
|  | Adresse :              |          |
|  | Tél :                  | Fax :    |
| E-mail :                                   |                        |          |

|                                      |                        |          |
|--------------------------------------|------------------------|----------|
| <b>Equipe associée<br/>au projet</b> | Etablissement :        |          |
|                                      | Type d'établissement : |          |
|                                      | Nom :                  | Prénom : |
|                                      | Fonction :             |          |
|                                      | Adresse :              |          |
|                                      | Tél :                  | Fax :    |
| E-mail :                             |                        |          |

|                                      |                        |          |
|--------------------------------------|------------------------|----------|
| <b>Equipe associée<br/>au projet</b> | Etablissement :        |          |
|                                      | Type d'établissement : |          |
|                                      | Nom :                  | Prénom : |
|                                      | Fonction :             |          |
|                                      | Adresse :              |          |
|                                      | Tél :                  | Fax :    |
| E-mail :                             |                        |          |

**3 – Montant de la dotation demandée :**

**ANNEXE 2 :**

**Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux laboratoires d'oncogénétique**

**Fiche 1**

**DECLARATION DE CANDIDATURE ET  
ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE**

**Je soussigné M. ...., Directeur Général de..... autorise les équipes de mon établissement à participer au projet suivant et m'engage à leur en permettre la réalisation. En outre, je m'engage à mobiliser intégralement les crédits obtenus sur les projets précités et dans les meilleurs délais de leur versement. Les fiches résumant le projet sont jointes au présent envoi.**

A.....le.....

Le Directeur Général,

***Identification de l'établissement***

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Nom du réseau de cancérologie :

Cordonnées de la personne à contacter pour tout renseignement sur la présente fiche :

- Nom :

- Téléphone :

E-mail :

**Responsable du projet :**

Nom :

Prénom :

Etablissement :

**ANNEXE 2:**

**Dossier type à remplir pour la demande 2007 d'appui aux laboratoires d'oncogénétique**

**Fiche 2**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

**1 – Objet et description de la demande de soutien :**

- Renforcement des laboratoires en fonction du niveau d'activité atteint.

**2 – Nom du service d'affectation :**

|  |                        |          |
|--|------------------------|----------|
| <b>Coordinateur<br/>de l'équipe projet</b> | Etablissement :        |          |
|  | Type d'établissement : |          |
|  | Nom :                  | Prénom : |
|  | Fonction :             |          |
|  | Adresse :              |          |
|  | Tél :                  | Fax :    |
|  | E-mail :               |          |

**3 – Montant de la dotation demandée :**

**ANNEXE 3 :****Répartition régionale du nombre de consultations d'oncogénétique pour 100 000 habitants.**

| <b>Région</b>        | <b>Nombre de consultations</b> | <b>Nombre de consultations/100000 habitants</b> |
|----------------------|--------------------------------|---|
| Alsace               | 784                            | 43,4  |
| Aquitaine            | 446                            | 14,5  |
| Auvergne             | 560                            | 42,1  |
| Basse-Normandie      | 579                            | 40,1  |
| Bourgogne            | 401                            | 24,7  |
| Bretagne             | 1047                           | 34,4  |
| Centre               | 130                            | 5,2   |
| Champagne-Ardenne    | 538                            | 40,3  |
| Franche-Comté        | 233                            | 20,4  |
| Haute-Normandie      | 689                            | 38,2  |
| Ile-de-France        | 5212                           | 45,9  |
| Languedoc-Roussillon | 864                            | 34,6  |
| Limousin             | 182                            | 25,1  |
| Lorraine             | 485                            | 20,8  |
| Midi-Pyrénées        | 332                            | 12,2  |
| Nord-Pas-de-Calais   | 1076                           | 26,7  |
| Pays de la Loire     | 1222                           | 36,1  |
| Picardie             | 86                             | 4,6   |
| Poitou-Charentes     | 390                            | 22,9  |
| P.A.C.A Corse        | 2042                           | 40,7  |
| Rhône-Alpes          | 1769                           | 29,7  |